



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1685

Réseau valouette : rapport 2018
d'exercice des compétences déléguées

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Trimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

1685

2/4

Exposé des motifs

Rappel du contexte

Le 11 juillet 2007, la CAVB est devenue AOP (Autorité Organisatrice de Proximité) pour l'organisation du réseau valouette de transport de proximité, par délégation de compétence du STIF. Cette délégation de compétence a été confiée initialement pour une durée de 6 ans, jusqu'au 26/09/2013.

Afin de maintenir l'offre de transport de proximité sur le territoire, cette convention a été renouvelée (délibération du CA du STIF du 10/07/2013) pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'au 1er septembre 2019.

En mars 2016, le STIF a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation d'une desserte de niveau local, transférant la délégation de compétence à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre qui se substitue à compter du 1er janvier 2016 dans ses droits et obligations à la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre désormais dissoute.

Cette délégation impose pour l'AOP d'établir chaque année à l'attention d'Ile-de-France Mobilités (ex STIF) un rapport portant sur les conditions d'exercice des compétences déléguées.

Le rapport présenté ici porte donc sur l'activité du réseau dans sa 10ème année de fonctionnement (du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018).

Détail de l'usage du service et compte financier 2018

Le trafic annuel du réseau (1 077 718 voyages) est en légère baisse (-5%) par rapport à l'année précédente.

L'évolution des conditions générales de circulation depuis la mise en place du réseau valouette qui ont été à l'origine de discordance entre les temps de passage réels et les horaires théoriques établis en 2007. Ceci a nécessité l'établissement d'une nouvelle grille horaire pour la ligne v1 afin de tenir compte des conditions de circulation actuelles qui est entrée en vigueur en octobre 2015.

Depuis le début de l'année 2018, la fermeture de la rue Séverine dans le cadre des travaux de la gare CHU Bicêtre de la ligne 14 ont engendré une déviation importante pour les lignes v1 et v6. A cela s'est ajouté la fermeture aux véhicules de plus de 3,5 T du boulevard Chastenet de Géry à Villejuif qui a entraîné la suppression de six points d'arrêt.

Le service réalisé sur le réseau est de 97,5% (kilométrage réalisé sur kilométrage prévu). La majorité des pertes kilométriques est due à des pannes matérielles.

Les coûts d'exploitation entre le 1er octobre 2017 et le 30 septembre 2018 s'élèvent à 3 446 348,44€ TTC, soit une hausse de 0,52 % par rapport à l'année précédente.

Le rapport annexé à la présente délibération détaille l'évolution du nombre de voyages et des coûts par ligne et pour l'ensemble du réseau. Le profil type des voyageurs (population et pratiques de déplacements) est également rappelé.

Quant aux difficultés d'exploitation rencontrées, il faut noter de nombreuses déviations dues notamment aux travaux du Grand Paris Express qui ont également durci les conditions de circulation sur les communes concernées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences à l'Etablissement Public Territorial n°12 pour l'organisation d'une desserte de niveau local signé le 05 septembre 2016 ;

Vu la convention d'exploitation du service de transport de proximité valouette de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre signée avec la RATP le 07 août 2013

Vu l'avenant n°1 à la convention pour l'exploitation du service de Transport de proximité valouette signée le 30 juillet 2018 ;

Considérant le rapport annuel 2018 d'exercice de la compétence déléguée,

Entendu le rapport de M. Michel Leprêtre ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport annuel 2018 d'exercice des compétences déléguées à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par Ile-de-France Mobilités pour l'organisation du réseau de transport de proximité valouette, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Réseau valouette :

Rapport 2018 d'exercice des compétences déléguées

Rappel du contexte

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) est Autorité Organisatrice de Proximité; la première délégation de compétence fut accordée par Ile-de-France Mobilités (IDFM) le 11 juillet 2007 ; une deuxième délégation de compétences fut approuvée par IDFM le 10 juillet 2013. Dans ce cadre, ont été définies les lignes qui composent le réseau de transport de proximité valouette et qui sont inscrites au Plan régional des transports d'Ile-de-France.

Cette délégation impose pour l'AOP d'établir chaque année à l'attention d'IDFM un rapport portant sur les conditions d'exercice des compétences déléguées.

Le rapport présenté ici porte donc sur l'activité du réseau dans sa 11^{ème} année de fonctionnement (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018).

Contenu du rapport

1. Rappel de la nature du service

Ce réseau intercommunal de desserte locale dénommé « valouette » se compose de 7 lignes : v1, v2, v3, v4, v5, v6, v7 qui desservent les sept villes composant à l'origine la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, le Kremlin-Bicêtre et Villejuif. Le service est gratuit pour l'utilisateur et ouvert à tous les voyageurs. Il a été mis en place le 1^{er} octobre 2007. Le réseau est exploité par la RATP : Convention d'exploitation CAVB-RATP du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2012.

Avenant n°1 à la convention d'exploitation approuvé par le Conseil Communautaire en octobre 2011 :
Après deux années d'exploitation du réseau valouette, la CAVB a engagé en 2010 avec la RATP un travail d'optimisation des services en place, envisageable à coût constant sur certaines lignes et permettant de répondre à des problématiques spécifiques. Il s'agissait d'étudier la possibilité d'améliorer les services à moyens humain et matériel identiques.
A l'issue de ces études, il s'est avéré possible d'augmenter l'amplitude des services de la v3 et de la v7. Un travail a également été engagé pour répondre à une demande de la ville d'Arcueil visant à améliorer la v4 et pour apporter une solution durable aux problèmes de régularité sur la v6.
Ces modifications ont été mises en place à partir du 12 décembre 2011.

Avenant n°2 à la convention d'exploitation approuvé par le Conseil Communautaire en juin 2012 :
La convention signée en 2008 avec la RATP pour l'exploitation du réseau valouette devait prendre fin le 30 septembre 2012 mais afin d'intégrer à la réflexion d'élaboration du contenu de la future convention d'exploitation les résultats des enquêtes satisfaction et origine-destination réalisées au printemps 2012, le Conseil Communautaire du 25 juin 2012 a décidé de proroger la convention d'exploitation initiale jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

Nouvelle convention d'exploitation approuvée par le Conseil communautaire en avril 2013 :
Au regard des dispositions de l'article L.1241-6 du code des transports applicable aux services de transports réguliers locaux créés avant le 03/12/2009, la RATP détient un droit exclusif à l'exploitation des lignes existantes jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2024. Une nouvelle convention d'exploitation a été signée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2018, puis prolongée jusqu'au 31 août 2019 par voie d'avenants. Un premier couvrant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018. Et un second avenant du 1^{er} janvier au 31 août 2019.

Descriptif du service

- **Ligne v 1 (Le Kremlin-Bicêtre Leclerc-Thomas / Mairie de L'Haÿ-les-Roses)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 6h55 à 18h55 (premiers et derniers départs) et le samedi de 8h55 à 18h55, sauf les jours fériés.

Fréquence : 30 minutes

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 25

Nombre de courses par jour le samedi : 21

Nombre de points d'arrêt desservis : 58

Longueur de la ligne : 11 600 mètres

- **Ligne v 2 (L'Haÿ-les-Roses Domaine Chérioux / Fresnes Pasteur)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 7h10 à 18h40 (premiers et derniers départs) et le samedi de 8h30 à 12h15, sauf les jours fériés.

Fréquence : 1h15

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 10

Nombre de courses par jour le samedi : 4

Nombre de points d'arrêt desservis : 58

Longueur de la ligne : 15 920 mètres

- **Ligne v 3 (service de Cachan)**

Le service est exploité du lundi au samedi de 7h20 à 18h20 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour : 11

Nombre de points d'arrêt desservis : 26

Longueur de la ligne : 5 730 mètres

- **Ligne v 4 (service d'Arcueil)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés. Le service est interrompu de 12h à 15h.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 8

Nombre de points d'arrêt desservis : 22

Longueur de la ligne : 10 680 mètres

- **Ligne v 5 (service de Gentilly)**

Le service est composé de deux circuits :

- un circuit dit "domicile/travail" exploité du lundi au vendredi de 7h00 (départ Gabriel Péri-Soleil Levant) à 8h30 et de 17h30 (Départ Gentilly RER – Plateau) à 19h00 (départ Gabriel Péri-Soleil Levant), sauf les jours fériés.

Fréquence : 30 minutes

Nombre de courses par jour : 8

Nombre de points d'arrêt desservis : 10

Longueur de la ligne : 4 480 mètres

- un circuit dit "de proximité" exploité du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (premiers et derniers départs) et le samedi de 7h00 à 19h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés. Le service est interrompu à 13h.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour : 8 du lundi au vendredi et 12 le samedi

Nombre de points d'arrêt desservis : 20

Longueur de la ligne : 8 500 mètres

- **Ligne v 6 (service du Kremlin-Bicêtre)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 6h55 à 19h40 (premiers et derniers départs) et le samedi de 9h00 à 19h00 sauf les jours fériés.

Fréquence : 40 minutes

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 20

Nombre de courses par jour le samedi : 16

Nombre de points d'arrêt desservis : 13

Longueur de la ligne : 2 400 mètres

- **Ligne v 7 (service de Villejuif)**

Le service est exploité du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 12

Nombre de points d'arrêt desservis : 30

Longueur de la ligne : 11 600 mètres

2. Analyse détaillée de l'usage du service

Pas de validation des titres de transport. Pour rappel les voyageurs sont admis gratuitement sur l'ensemble du réseau.

Données sur la fréquentation

Trafic annuel du réseau valouette d'octobre 2017 à septembre 2018 :

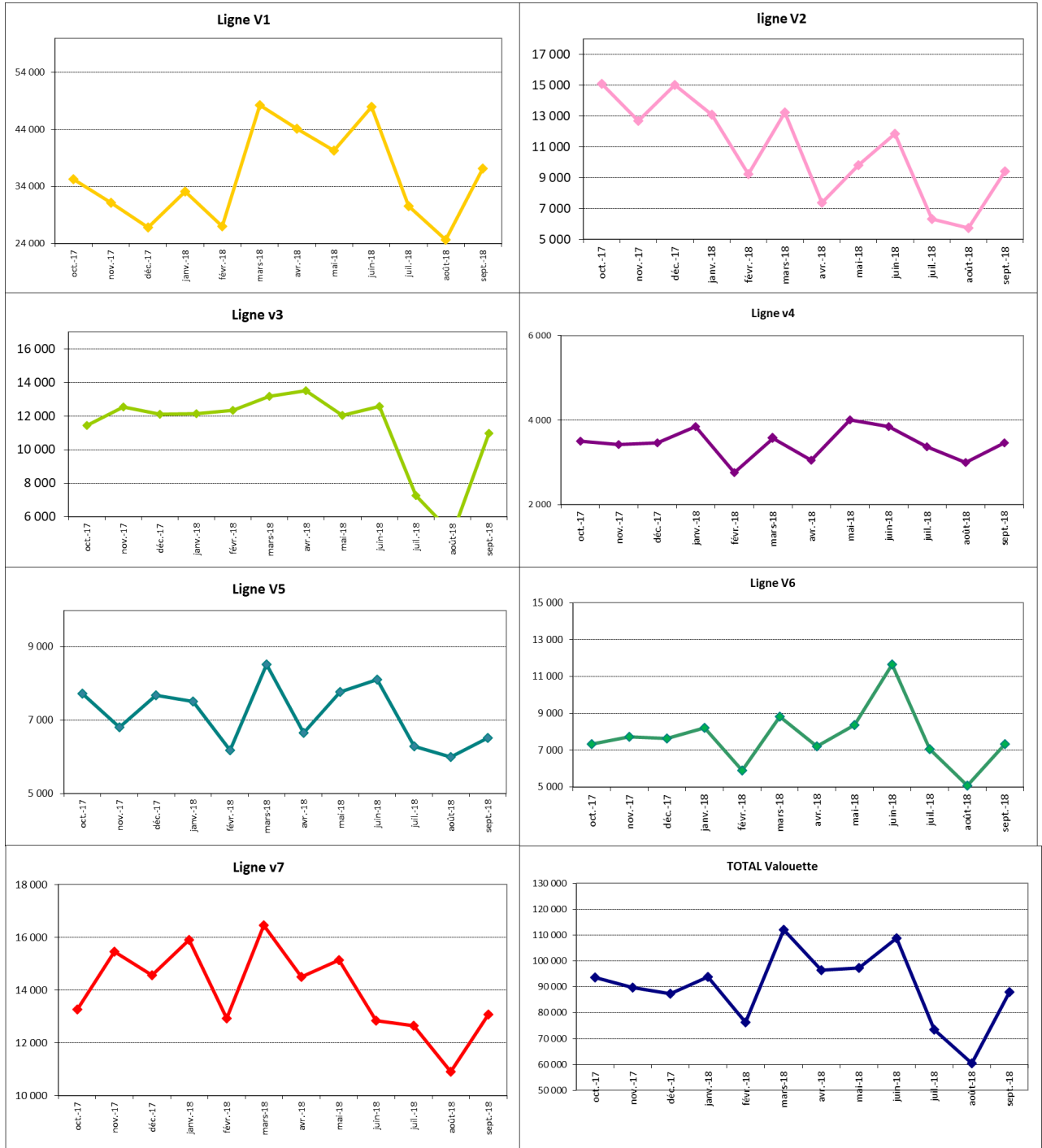
nom du service	nombre de voyages/an
ligne v 1	426 517
ligne v 2	128 869
ligne v 3	135 157
ligne v 4	41 334
ligne v 5	85 791
ligne v 6	92 316
ligne v 7	167 734
total	1 077 718

Le trafic annuel du réseau est en légère baisse (-5%) par rapport à l'année précédente (1 138 252 voyages comptabilisés entre octobre 2016 et septembre 2017).

Depuis le début de l'année 2018 des déviations d'envergure liées aux travaux du Grand Paris Express ont perturbé plus particulièrement les lignes v1 et v6.

Evolution du trafic mensuel du réseau valouette entre Octobre 2017 et Septembre 2018

	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	total
Ligne v1	35 259	31 140	26 829	33 102	26 996	48 276	44 188	40 274	47 962	30 578	24 713	37 200	426 517
Ligne v2	15 104	12 695	15 018	13 081	9 233	13 244	7 375	9 809	11 838	6 323	5 735	9 414	128 869
Ligne v3	11 449	12 553	12 109	12 124	12 337	13 181	13 519	12 053	12 569	7 278	5 003	10 982	135 157
Ligne v4	3 509	3 420	3 463	3 850	2 765	3 574	3 057	4 007	3 850	3 368	3 006	3 465	41 334
Ligne v5	7 724	6 811	7 677	7 512	6 190	8 524	6 658	7 772	8 117	6 296	5 993	6 517	85 791
Ligne v6	7 321	7 738	7 629	8 222	5 895	8 812	7 226	8 356	11 650	7 047	5 084	7 336	92 316
Ligne v7	13 272	15 463	14 570	15 903	12 934	16 459	14 506	15 131	12 855	12 657	10 901	13 083	167 734
TOTAL valouette	93 638	89 820	87 295	93 794	76 350	112 070	96 529	97 402	108 841	73 547	60 435	87 997	1 077 718



Niveau d'offre réalisé

	kilomètres prévus/an	kilomètres réalisés/an
Réseau valouette	404 656 km	394 476 km

Le service réalisé sur le réseau est de 97,5%. La majorité des pertes kilométriques (85%) sont dues à des pannes matérielles.

3. Evolution de l'offre de transport

Nombre de services

Le nombre de services est le même qu'à la mise en place du réseau le 1^{er} octobre 2007.

Matériel roulant

Il n'y a pas eu d'évolution du matériel roulant depuis la mise en circulation en juillet 2008 de l'ensemble de la flotte de midibus neufs exclusivement affectés à l'exploitation du réseau valouette.

Nombre de journées agent

Il n'y a pas eu d'évolution du nombre de journées agent.

Nombre de journées-agents affectées à chaque ligne du réseau valouette

Indice de ligne valouette	Journées-agent par jour en semaine	Journées-agent par jour le samedi	Journées-agent hebdomadaires
v 1	9	9	54
v 2	4	2	22
v 3	2	2	12
v 4	2	0	10
v 5	2	2	12
v 6	2	2	12
v 7	2	2	12
Total	23	19	134

Déclaration d'accessibilité du réseau aux utilisateurs de fauteuil roulant (UFR).

Les 7 lignes du réseau valouette ont été déclarées accessibles aux UFR le 1^{er} mars 2010.

4. Compte financier de l'exécution des services

Coût d'exploitation du réseau valouette du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 :

période	montant de la facture en € TTC	Evolution des coûts entre la 10 ^{ème} et la 11 ^{ème} année de fonctionnement
4 ^{ème} trimestre 2017	861 889,60	+ 1,04%
1 ^{er} trimestre 2018	866 054,20	+ 1,44%
2 ^{ème} trimestre 2018	871 557,40	+ 1,38%
3 ^{ème} trimestre 2018	846 847,44	- 1,73%
total	3 446 348,44	+ 0,52%

Les coûts d'exploitation du réseau sont intégralement pris en charge par l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Pour rappel, il n'y a aucun produit issu de l'exploitation.

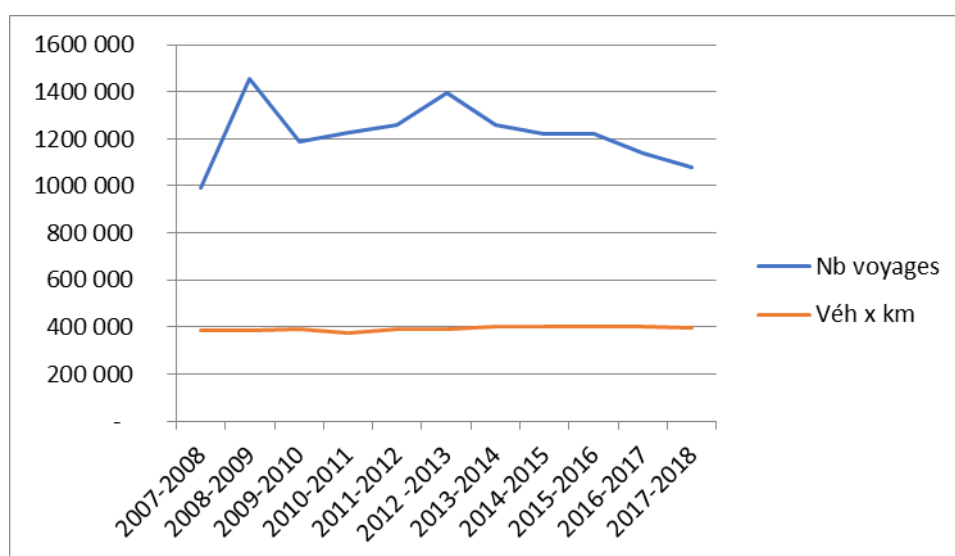
Evolution du nombre de voyageurs et des coûts ramenés au kilomètre.

La comparaison des ratios d'une ligne à l'autre reste délicate car ces lignes n'ont pas les mêmes objectifs, leur amplitude et leur fréquence sont différentes et les moyens humains et matériels dédiés varient de 1 à 4 suivant les lignes.

Nota sur les données de trafic : les comptages ne sont véritablement fiables qu'à compter du 3^{ème} trimestre 2012. Les comptages automatiques antérieurs, réalisés à bord à la montée de chaque voyageur, sont basés sur des estimations et des données corrigées. De nouveaux problèmes de fiabilité de remontée des données de trafic ont été rencontrés en 2017 sur deux lignes (v1 et v2).

Pour apprécier de façon plus juste l'évolution du trafic voyageur du réseau valouette, il faut essentiellement examiner les années de fonctionnement entre 2012 et 2016.

Ensemble du réseau



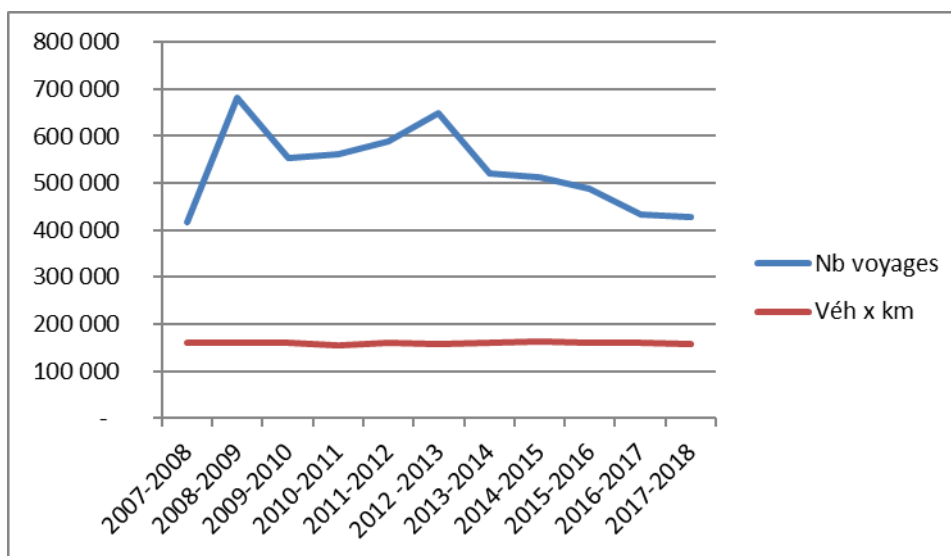
La baisse de fréquentation est surtout liée à celle de la ligne v1 qui représente 40% du trafic du réseau.

Total	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	993 396	1 457 088	1 188 588	1 224 931	1 261 986	1 396 189	1 258 669	1 218 661	1 219 702	1 138 252	1 077 718
Véh x km	387 549	387 635	388 531	376 728	392 486	393 072	401 033	403 022	403 428	403 450	393 816
Ratio	2,56	3,76	3,06	3,25	3,22	3,55	3,14	3,02	3,02	2,82	2,74

Le profil des voyageurs :

- Une clientèle de femmes (64%), de majors (62% ont entre 26 et 59 ans) et d'actifs (54%). La part des jeunes (14%) diminue et les séniors représentent 24% des usagers.
- Les voyageurs résident à 94% sur le territoire.
- Des voyageurs plutôt captifs : 57% n'ont pas de mode de transport personnel.
- 1 voyageur sur 6 se considère comme personne à mobilité réduite. La part des PMR peut aller jusqu'à 25% sur certaines lignes.
- La part des utilisateurs quotidiens est en augmentation (47%).
- La majorité des voyageurs est aussi utilisatrice régulière du bus en banlieue et du métro. Plus de la moitié des voyageurs possède d'ailleurs un abonnement.
- Les lignes sont utilisées pour effectuer des courses ou des déplacements domicile-travail

Ligne v 1 (Le Kremlin-Bicêtre Leclerc-Thomas / Mairie de L'Haÿ-les-Roses)



V1	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	417 340	681 140	554 684	561 920	588 423	648 977	520 428	511 096	487 270	432 104	426 517
Véh x km	159 693	160 023	161 592	155 273	160 659	158 661	160 846	162 705	161 057	160 481	157 407
Ratio	2,61	4,26	3,43	3,62	3,66	4,09	3,24	3,14	3,03	2,69	2,71

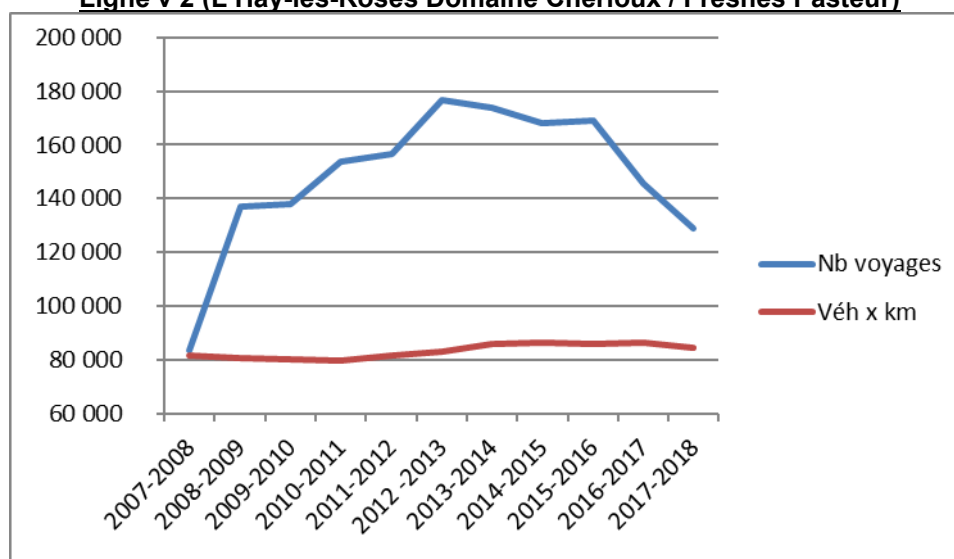
La ligne v1 comptabilise 40% du trafic voyageurs du réseau. Cette ligne intercommunale dessert 5 villes et compte 25 courses par jour (fréquence de passage 30 minutes).

Les majors sont de plus en plus représentés et la part des juniors est faible et en baisse.

Le service connaît une baisse de sa fréquentation. L'évolution des conditions générales de circulation depuis la mise en place du réseau valouette qui ont été à l'origine de discordance entre les temps de passage réels et les horaires théoriques établis en 2007. Ceci a nécessité l'établissement d'une nouvelle grille horaire pour la ligne v1 afin de tenir compte des conditions de circulation actuelles qui est entrée en vigueur en octobre 2015.

Depuis le début de l'année 2018, la fermeture de la rue Séverine dans le cadre des travaux de la gare CHU Bicêtre de la ligne 14 ont engendré une déviation importante. A cela s'est ajouté la fermeture aux véhicules de plus de 3,5 T du boulevard Chastenet de Géry à Villejuif qui a entraîné la suppression de six points d'arrêt.

Ligne v 2 (L'Haÿ-les-Roses Domaine Chérioux / Fresnes Pasteur)



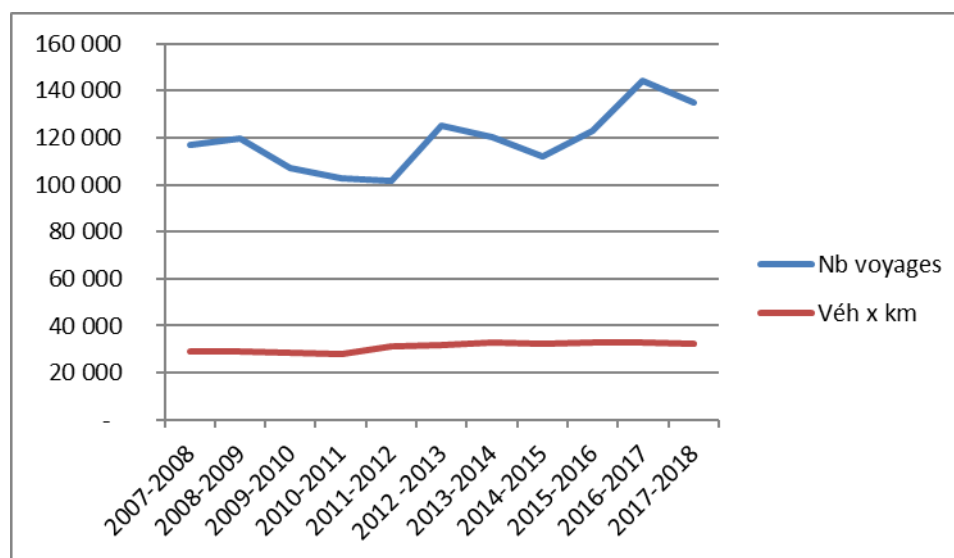
v2	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	83 416	137 271	137 836	153 540	156 715	176 781	173 903	168 072	169 126	145 740	128 869
Véh x km	81 839	80 598	80 299	79 881	81 847	82 943	86 133	86 398	85 922	86 653	84 567
Ratio	1,02	1,70	1,72	1,92	1,91	2,13	2,02	1,95	1,97	1,68	1,52

La ligne intercommunale v2 dessert deux communes et génère 12% du trafic voyageurs du réseau qui en fait de ce point de vue la 4^{ème} ligne. Sa fréquence est la plus faible des lignes du réseau (1h15).

Contrairement aux autres lignes, le principal motif de déplacements est pour effectuer des courses/des achats. Cette ligne attire une forte proportion de retraités (plus d'1/3, quand ils représentent 23% en moyenne sur l'ensemble du réseau).

Le taux de fréquentation de cette ligne est en légère baisse.

Ligne v 3 (service de Cachan)

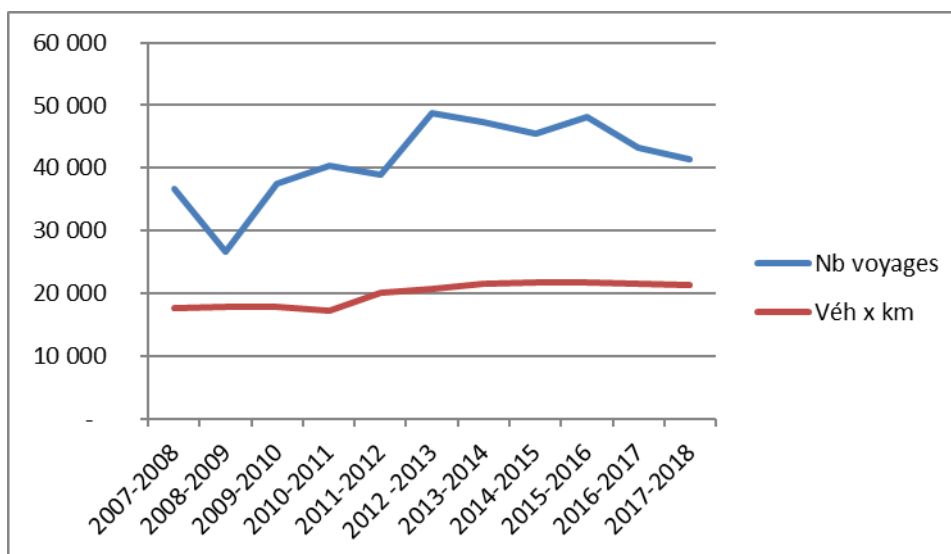


v3	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	117 051	119 895	107 173	102 903	101 883	125 171	120 299	111 908	123 195	144 208	135 157
Véh x km	28 908	29 038	28 685	27 788	31 390	31 836	32 755	32 515	33 072	33 051	32 318
Ratio	4,05	4,13	3,74	3,70	3,25	3,93	3,67	3,44	3,73	4,36	4,18

La ligne est composée de deux boucles : desserte du coteau de Cachan et de la Cité jardin avec un point de passage commun au niveau du centre-ville. Sa fréquence de passage est cadencée toutes les heures.

Elle représente 12,5% du trafic voyageurs du réseau. Son taux de fréquentation est relativement stable. Elle bénéficie de report de trafic de la ligne v1 dans sa partie cachanaise.

Ligne v 4 (service d'Arcueil)

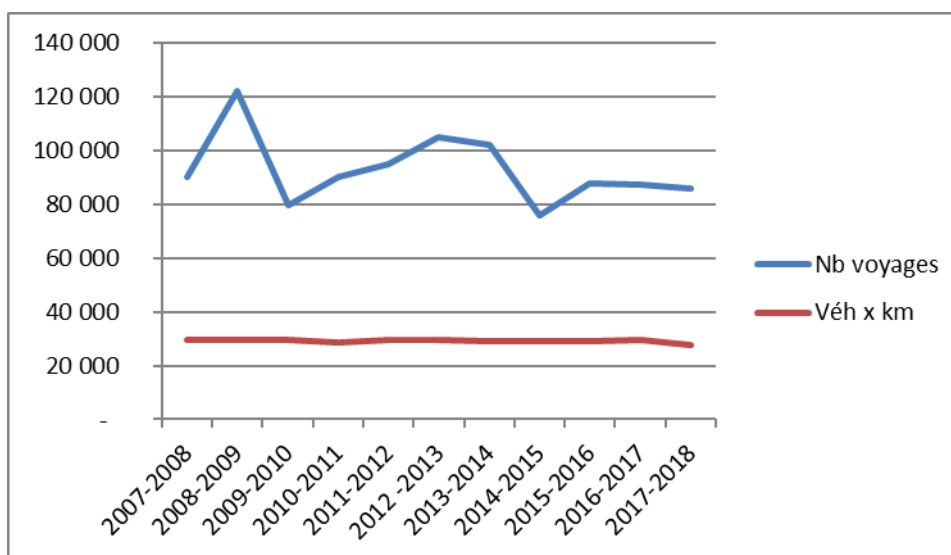


v4	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	36 698	26 598	37 395	40 318	38 945	48 695	47 216	45 547	48 038	43 251	41 334
Véh x km	17 652	17 836	17 846	17 149	20 007	20 764	21 610	21 792	21 784	21 536	21 341
Ratio	2,08	1,49	2,10	2,35	1,95	2,35	2,18	2,09	2,21	2,01	1,94

La ligne v4 se compose de deux boucles (dont une dessert le Plateau) et compte seulement 8 courses par jour, avec une fréquence de passage d'une heure. Elle ne fonctionne pas le samedi.

Elle a le plus faible taux de fréquentation du réseau (4%), qui reste stable au fil des années.

Ligne v 5 (service de Gentilly)



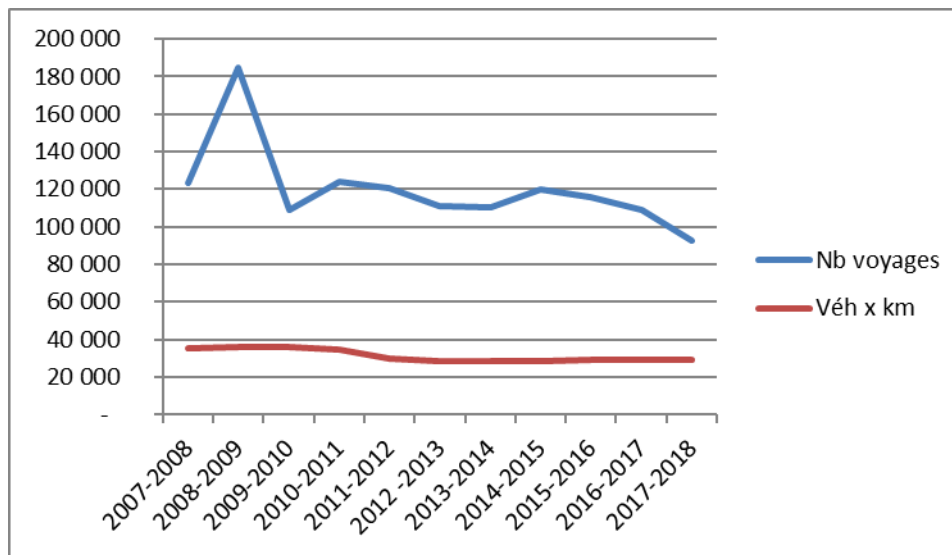
v5	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	90 258	122 249	79 787	90 002	94 776	104 832	102 324	75 915	88 032	87 435	85 791
Véh x km	29 685	29 658	29 512	28 775	29 500	29 562	29 301	29 171	28 928	29 417	27 523
Ratio	3,04	4,12	2,70	3,13	3,21	3,55	3,49	2,60	3,04	2,97	3,12

Ce service est composé de deux circuits : un circuit « domicile-travail » qui assure une liaison avec le RER B aux heures de pointes du matin et du soir (fréquence 30 minutes) et un circuit « de proximité » aux heures creuses qui dessert tous les quartiers (fréquence 1h). Elle connaît la plus faible part de

retraités du réseau. Autre fait significatif, plus d'1/3 des usagers effectuent une correspondance avec un autre mode de transport, principalement le RER.

La ligne v5 représente 8% du trafic voyageurs global. Sa fréquentation est en baisse depuis deux ans.

Ligne v 6 (service du Kremlin-Bicêtre)



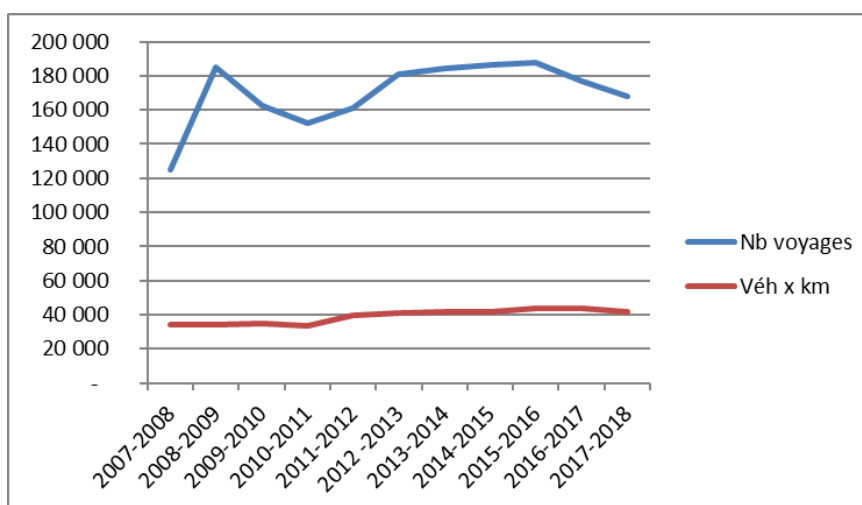
V6	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	123 587	184 917	109 269	124 088	120 265	110 792	110 449	119 955	116 045	108 753	92 316
Véh x km	35 364	36 008	35 801	34 400	29 772	28 371	28 502	28 629	28 814	28 873	28 873
Ratio	3,49	5,14	3,05	3,61	4,04	3,91	3,88	4,19	4,03	3,77	3,20

Le service est assuré toutes les 40 minutes.

Elle attire une forte proportion de scolaires et d'étudiants (en augmentation) parmi ses usagers (20%) ; la moyenne de cette catégorie pour l'ensemble du réseau est de 10%.

La ligne représente 8,6% du trafic du réseau. Sa fréquentation est en baisse en 2018. Comme pour la ligne v1 l'itinéraire de la ligne a été raccourci dans sa partie nord en raison des travaux du Grand Paris Express.

Ligne v 7 (service de Villejuif)



v7	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012 -2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nb voyages	125 046	185 018	162 444	152 160	160 979	180 941	184 050	186 168	187 996	176 761	167 734
Véh x km	34 408	34 474	34 796	33 462	39 311	40 935	41 886	41 812	43 851	43 439	41 842
Ratio	3,63	5,37	4,67	4,55	4,10	4,42	4,39	4,45	4,29	4,07	4,01

La ligne v7 a une fréquence de passage toutes les heures.

La part des scolaires et étudiants est très faible (5%). La part des actifs est en augmentation.

Le service connaît depuis sa création une augmentation constante de son trafic, mais on observe une légère baisse depuis deux années. La ligne représente 15,6% du trafic voyageurs du réseau, ce qui fait d'elle la 2^{ème} ligne la plus empruntée.

Sur la ligne v7 le temps de révolution aux heures de pointe est insuffisant au regard des nombreux points durs de circulation rencontrés régulièrement (notamment du stationnement gênant sur l'ensemble du parcours). Pour ne pas pénaliser l'ensemble des voyageurs lorsqu'un retard trop important est constaté, un recalage au terminus est réalisé à la course suivante, mais de ce fait l'intégralité de l'itinéraire n'est pas assurée, lésant une partie des voyageurs. Les travaux de la gare du Grand Paris Express Villejuif Louis Aragon ont considérablement durci les conditions de circulation sur la commune.

coût d'exploitation (en € par véh x km) par ligne et pour le réseau sur l'année 2018

	v1	v2	v3	v4	v5	v6	v7	total
année 2018	8,14 €	6,54 €	9,03 €	7,60 €	10,83 €	11,32 €	7,74 €	8,67 €

coût du voyage par ligne et sur le réseau sur l'année 2018

	v1	v2	v3	v4	v5	v6	v7	total
année 2018	2,66 €	1,52 €	4,15 €	1,92 €	3,16 €	3,20 €	3,98 €	8,74 €

Rapport voyages/habitants annuel

Le nombre de voyages annuel par ligne est rapporté à la population communale desservie par la ligne (hors ligne v1, ligne intercommunale qui dessert 5 communes).

	v2	v3	v4	v5	v6	v7	ensemble du réseau
11 ^e année	2,3	4,7	2,1	5,0	3,5	3,0	5,3
Habitants	57 034	28 550	19 964	17 222	26 267	55 879	204 916

Réalisation de prestations supplémentaires

Les demandes de prestations exceptionnelles sont réalisées à la demande des villes pour desservir des manifestations municipales. Sous réserve de sa faisabilité technique, le coût de ces prestations est pris en charge par l'EPT sur la base d'un devis établi par la RATP mais les villes doivent assumer les aspects financiers et logistiques de la communication sur ces services exceptionnels.

Le service de transport de proximité valouette étant composé de lignes régulières, les prestations portent donc sur un jour de fonctionnement inhabituel (samedi, dimanche ou jour férié selon les lignes) mais selon le même itinéraire que celui emprunté en temps normal et aux mêmes horaires (avec possibilité néanmoins d'en augmenter l'amplitude et d'adapter très légèrement l'itinéraire). Les services exceptionnels rencontrent un succès dès lors que les manifestations locales sont bien connues et reconduites d'année en année. Le plan de communication est essentiel pour garantir une mobilisation des usagers sur ces services inhabituels.

Ces prestations exceptionnelles entrent pleinement dans le rôle que doit jouer un service de transport de proximité en complétant l'offre proposée par le réseau de référence RATP. Ce sont également de bons vecteurs de communication pour faire connaître le réseau.

Pendant la 11^{ème} année de fonctionnement du réseau valouette, deux prestations exceptionnelles ont été réalisées pour

- la foire au troc de Gentilly, dimanche 01 octobre 2017, 7 courses de 12h à 18h sur le circuit de proximité de la ligne v5, prestation gratuite, coût 495 € TTC.
- la fête de la ville de Gentilly, dimanche 24 juin 2018, 5 courses de 14h à 18h sur le circuit de proximité de la ligne v5, coût 495€ TTC.

5. Conditions d'exercice des compétences déléguées :

De nombreuses déviations dues notamment aux travaux du Grand Paris Express ont été mises en place supprimant des points d'arrêt qui vont durer jusqu' la mise en service des gares.
